

#### diagnostics immobiliers

## **Dossier Technique Immobilier**

Numéro de dossier : 2018/GU

2018/GUERITHAULT0398

Date du repérage : 09/11/2018



#### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments : Département : ... **Hautes-Pyrénées** 

Adresse :..... 1 chemin de la cote de Castera

Commune : ...... **65190 LANESPEDE** 

Section cadastrale: NC, Parcelle

numéro: NC,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Lot numéro Non communiqué,

Périmètre de repérage :

#### Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ...  $\mathbf{Mme}$   $\mathbf{GUERITHAULT}$   $\mathbf{Elodie}$ 

Adresse: ..... 9 rue des Cerisiers

**64800 BEUSTE** 

<i>(</i> )	n	$\sim$ t	$\alpha$	רו	m		$\sim$	
		<b>⊢</b> ।	(	10		-	ion	

☑ Constat amiante avant-vente ☑ Etat des Risques et Pollutions ☑ Diagnostic Installations Gaz

Etat relatif à la présence de termites

Exposition au plomb (CREP)

Diagnostic Installations Electricité



# Résumé de l'expertise n° 2018/GUERITHAULT0398

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



#### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :..... 1 chemin de la cote de Castera

Commune :..... **65190 LANESPEDE** 

Section cadastrale : NC, Parcelle numéro : NC,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Lot numèro Non communiqué,

Périmètre de repérage : ...

	Prestations	Conclusion
a	Amiante	En attente de résultats d'analyses
Pb	CREP	Lors de la présente mission il a été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Gaz	L'installation ne comporte aucune anomalie
Électricité		L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
0	Etat des Risques et Pollutions	Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 3 selon la règlementation parasismique 2011



### Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2018/GUERITHAULT0398

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201

Date du repérage : 09/11/2018 Heure d'arrivée : 09 h 56 Durée du repérage : 03 h 25

#### A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :..... Hautes-Pyrénées

Adresse : ..... 1 chemin de la cote de Castera

Commune :..... **65190 LANESPEDE** 

Section cadastrale : NC, Parcelle numéro : NC,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété

Lot numéro Non communiqué,

Périmètre de repérage :.....

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Néant

#### B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : ..... Mme GUERITHAULT Elodie

Adresse:..... 9 rue des Cerisiers 64800 BEUSTE

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire

Nom et prénom : ...... Mme GUERITHAULT Elodie

Adresse : ...... 9 rue des Cerisiers
64800 BFUSTF

#### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Adresse : ...... 24 rue du Corps Franc Pommiès

65000 TARBES

Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA

Numéro de police et date de validité : ...........7526724104 / 01/01/2019

Certification de compétence CPDI3860 v03 délivrée par : I.Cert, le 20/04/2016



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Étage Grange,
Rez de chaussée - Entrée,
Rez de chaussée - Etage buanderie,
Rez de chaussée - Etage buanderie,
Rez de chaussée - Grange 1,
Rez de chaussée - Grange 2,

Rez de chaussée - Chambre 1, 1er étage - Palier,

Rez de chaussée - Chambre 2, 1er étage - Chambre 3 avec de sdb,

Rez de chaussée - Bureau, 1er étage - Wc,

Rez de chaussée - Cuisine, 1er étage - Chambre 4

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)		
	Rez de chaussée			
Étage Grange	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plafond - Couverture en tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites		
Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Mur - A, B, C, D - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plafond - Plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Porte 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
Etage buanderie	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites		
_	Mur - Béton peint	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plafond - Couverture en tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites		
SDE+WC	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Mur - A, B, C, D - enduit et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plafond - lambris pvc	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
Chambre 1	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Volet 1 - B - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Volet 2 - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
Chambre 2	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites		
5.1.4.1.5.6 =	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Volet - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites  Absence d'indices d'infestation de termites		
Bureau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites  Absence d'indices d'infestation de termites		
Juleau	Mur - A, B, C, D - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites  Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites  Absence d'indices d'infestation de termites		
		Absence d'indices d'infestation de termites  Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plinthes - Carrelage Porte fenêtre - A - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites  Absence d'indices d'infestation de termites		
	Volet - C - Bois et Peinture			
Cuicino		Absence d'indices d'infestation de termites		
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites		
	Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites		



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Buanderie	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Grange 1	Sol - grave	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grange 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	1er étage	
Palier	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - lambris bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3 avec de sdb	Sol - parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - lambris pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois Neuf et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - lambris bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois Neuf et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
(4) 7 1 110	Torte Bois et reintare	

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.



#### E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- *Les termites de bois sec*, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- *Les termites arboricoles*, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

#### Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

<u>Article L 112-17 du CCH :</u> Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

## F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

#### Néant

## G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif	
Néant	-		

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

#### H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.



Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

#### Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

#### Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

#### Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

#### Néant

- Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.
- Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

#### I. - Constatations diverses:

Localisation		Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses	
	Néant	-	-	

- Note: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.
- Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert Parc Edonia Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

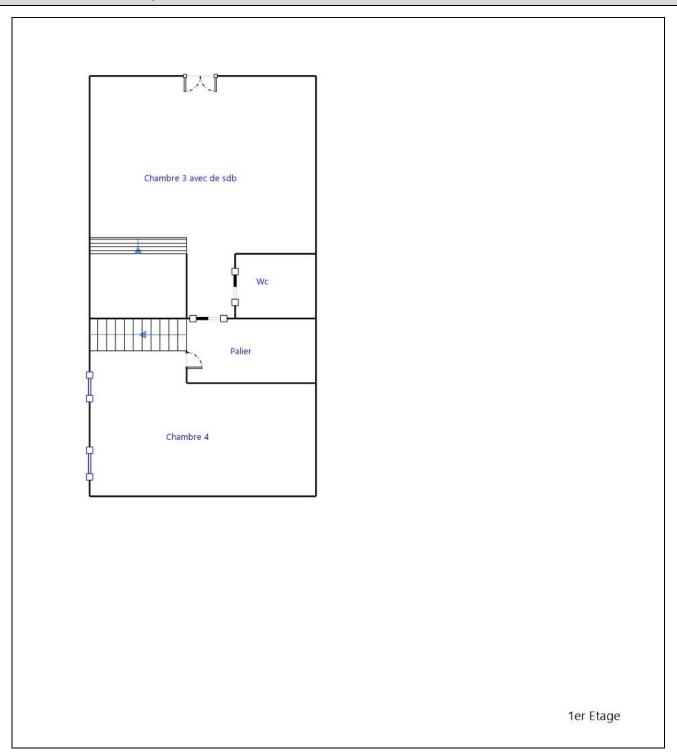
Visite effectuée le **09/11/2018** Fait à **LANESPEDE**, le **09/11/2018** 

Par: DUBOS Laurent

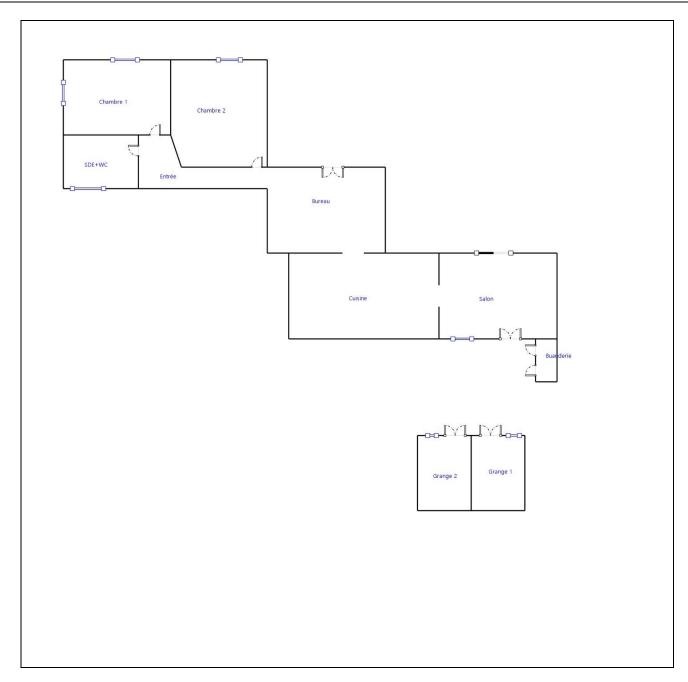




#### Annexe – Plans – croquis









#### Annexe - Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

#### Aucun document n'a été mis en annexe

Votre Agent Général M LALANNE PIERRE 9 RUE DU 4 SEPTEMBRE 65000 TARBES

2 05 62 37 85 81 5 05 62 37 78 56

N°ORIAS 07 013 631 (PIERRE LALANNE)

Site ORIAS www.orias.fr

réinventons / notre métier



SARL ,DIAG EXPERT 24 RUE DU CORPS FRANC POMMIES 65000 TARBES

#### **Votre** contrat

Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 15/06/2017

#### Vos références

Contrat 7526724104 Client 2631987104

Date du courrier 09 janvier 2018

#### **Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire**

AXA France IARD atteste que : DIAG EXPERT

Est titulaire du contrat d'assurance n° **7526724104** ayant pris effet le **15/06/2017**. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2018** au **01/01/2019** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Gaëlle Olivier Directeur Général AXA Entreprise



AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 450 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 480 °. Entreprises régies par le Code des Assurances, Opérations d'assurances exonérées de TVA − r.1. 261-€ CCI − sauf pour les garanties portées par AXA Additionne France Assurances

1/2



Contrat 7526724104 Client 2631987104

#### Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garantles en €	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance	
<u>Dont</u> : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance	

#### **Autres garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	<b>150 000 €</b> par année d'assurance
Dommages aux biens conflés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G.: Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommuneutaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 497 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S Paris, IVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à colisations lixes centre l'Incentie, les accidents et risques divers Siren 775 699 300. TVA intracommunautaire n° FR 43 775 699 300. TVA assurance We Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à occisations fixes, Siren 353 457 245 • TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux 3131 Gransaes de TVA parties de TVA – art. 261-C 031 – saut pour les geranties portées par AXA Assistance France Assurances.

2/2



### Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 2018/GUERITHAULT0398

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (Janvier 2013)

Date du repérage : 09/11/2018 Heure d'arrivée : 09 h 56 Durée du repérage : 03 h 25

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013 et 12 février 2014 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

#### A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :..... Hautes-Pyrénées

Adresse :..... 1 chemin de la cote de Castera

Commune :..... **65190 LANESPEDE** 

Section cadastrale : NC, Parcelle numéro : NC,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Lot numéro Non communiqué,

Type de bâtiment :..... Habitation (maison individuelle)

#### B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : ..... Mme GUERITHAULT Elodie

Adresse :..... 9 rue des Cerisiers

**64800 BEUSTE** 

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire

Nom et prénom : ...... Mme GUERITHAULT Elodie

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

#### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Adresse :..... 24 rue du Corps Franc Pommiès

Désignation de la compagnie d'assurance : ...... AXA

Certification de compétence CPDI3860 v03 délivrée par : I.Cert, le 20/04/2016 Norme méthodologique employée : ...............NF P 45-500 (Janvier 2013)

#### Etat de l'installation intérieure de Gaz nº 2018/GUERITHAULT0398



#### GAZ

#### D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre <sup>(1)</sup> , marque, modèle)	Type <sup>(2)</sup>	Puissan ce en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière Vaillant	Etanche	Non Visible	Autres	Photo : PhGaz001 Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Partiellement contrôlé car : Appareil à l'arrêt

- (1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ....
- (2) Non raccordé Raccordé Étanche.

Note : Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées.

Note 2 : Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux installations non contrôlées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des installations concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Note 3 : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

#### E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle <sup>(3)</sup> (selon la norme)	Anomalies observées (A1 <sup>(4)</sup> , A2 <sup>(5)</sup> , DGI <sup>(6)</sup> , 32c <sup>(7)</sup> )	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
- (4) A1: L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
- (5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- (6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
- (7) 32c: la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

Note : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation

## F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

#### Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

#### G. - Constatations diverses

#### Etat de l'installation intérieure de Gaz n° 2018/GUERITHAULT0398

Conc	lusion :
	L'installation ne comporte aucune anomalie.
	L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
	☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
	$\Box$ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

$\square$ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.
Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI
Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI
☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz ou
☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
$\square$ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
<ul> <li>référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;</li> <li>codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).</li> </ul>
$\square$ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.
- Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c
☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur
www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

 $\square$  Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **09/11/2018**. Fait à **LANESPEDE**, le **09/11/2018** 

Par: DUBOS Laurent

Signature du représentant :

### Etat de l'installation intérieure de Gaz nº 2018/GUERITHAULT0398



#### Annexe - Photos



Photo nº PhGaz001 Localisation: Autres

Chaudière Vaillant (Type: Etanche)



Photo nº du Compteur Gaz

#### Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque: 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

#### Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

#### Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin: <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">http://www.developpement-durable.gouv.fr</a>



#### diagnostics immobiliers

#### Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

2018/GUERITHAULT0398 Numéro de dossier :

09/11/2018 Date du repérage : 09 h 56 Heure d'arrivée : Durée du repérage : 03 h 25

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur.

#### 1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : ..... Maison individuelle

Adresse : ...... 1 chemin de la cote de Castera

Commune : ...... 65190 LANESPEDE Département :..... Hautes-Pyrénées

Référence cadastrale : ...... Section cadastrale : NC, Parcelle numéro : NC,, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Lot numéro Non communiqué,

Périmètre de repérage :.....

Année de construction : ..... < 1949 Année de l'installation : ..... < 1949 Distributeur d'électricité :..... Engie Parties du bien non visitées :..... Néant

#### 2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : ..... Mme GUERITHAULT Elodie

Adresse : ...... 9 rue des Cerisiers

**64800 BEUSTE** 

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : ...... Mme GUERITHAULT Elodie

Adresse:..... 9 rue des Cerisiers **64800 BEUSTE** 

#### 3. - Indentification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ...... DUBOS Laurent Raison sociale et nom de l'entreprise :..... **DIAG-EXPERT** 

...... 65000 TARBES 

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : ...... 7526724104 / 01/01/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert le 20/04/2016 jusqu'au

19/04/2021. (Certification de compétence CPDI3860 v03)

#### Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 2018/GUERITHAULT0398



#### 4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

ш	L'instanation interieure à electricité ne comporte aucune anomane.
×	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
<u>Ar</u>	nomalies avérées selon les domaines suivants :
	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
×	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
	Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
×	Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.  Remarques : Absence de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection	
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes	

Anor	malies relatives aux i	installations particulières :	
	Appareils d'utilisation s inversement.	situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie priv	ative ou
	Piscine privée, ou bass	sin de fontaine	
DIAG-EX	(DERT   24 rue du Corns Franc Po	ommiès 65000 TARRES   Tél : 06 16 12 55 91 - E-mail: Idubos@diag-expert65 frN°SIREN :	3/6

### **Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité** n° 2018/GUERITHAULT0398



Domaines	Anomalies relatives aux installations particulières
Néant	-

#### <u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
Néant	-



#### 6. - Avertissement particulier

#### Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

#### Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

#### Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 09/11/2018

Etat rédigé à LANESPEDE, le 09/11/2018

Par: DUBOS Laurent

Signature du représentant :

#### Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 2018/GUERITHAULT0398



#### 8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

#### Objectif des dispositions et description des risques encourus

**Appareil général de commande et de protection**: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

**Protection différentielle à l'origine de l'installation**: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Protection contre les surintensités :** Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

**Piscine privée ou bassin de fontaine**: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Informations complémentaires

#### Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



#### Annexe - Photos



Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.

Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes



Photo PhEle002

Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a2 Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.

Remarques : Absence de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection

#### Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle état. soit et reste en bon

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



#### diagnostics immobiliers

Etat des risques et pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement



Réalisé en ligne* par	DIAG-EXPERT
Numéro de dossier	2018/GUERITHAULT0398
Date de réalisation	16/11/2018
Fin de validité	15/05/2019

Localisation du bien	1 chemin de la cote de Castera 65190 LANESPEDE
Section cadastrale	NC NC
Données GPS	Latitude 43.16745 - Longitude 0.266638

Désignation du vendeur	Mme GUERITHAULT Elodie
Désignation de l'acquéreur	

<sup>\*</sup> Document réalisé en ligne par DIAG-EXPERT qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES				
	Zonage règlementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée	-	Exposé	
	Commune à potentiel radon de niveau 3		Non Exposé	
INFO	RMATIONS PORTEES A CONNAISSANCE			
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (1)	Exposé	-
_	Mouvement de terrain Argile	Informatif (1)	Exposé	=

<sup>(1)</sup> A ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans le formulaire

Etat des risques et pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potențiel radon et pollution des sols En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement



		disposition par arrêté préfe			
n° 65-2017-03- 17-006	du 17/03/2017	mis à jou	ur le N/a		
Adresse de l'immeuble		Cadastre			
1 chemin de la cote de Caster 65190 LANESPEDE	a	NC NC			
Situation de l'immeuble au	ı regard d'un plan de p	révention des risques na	turels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le p		reversion des noques na	ioreis (i i kit)	oui	non X
prescrit	anticip	pé approuvé		date	
Si oui, les risques naturels p				_	
Inondation		ouvement de terrain	Avalanche		
Sécheresse			Feux de forêt		
Séisme	Volcan	Autre I'immeuble au regard des risques p	ris en compte		
Cartes liées : Carte Sismi		Tillineoble do regara des risques p	ns circompic		
L'immeuble est concerné pa	r des prescriptions de travaux	dans le règlement du ou des l	PPR naturels	oui	non X
si oui, les travaux prescrits par	le règlement du  ou des PPR	naturels ont été réalisés		oui	non
Situation de l'immeuble au	ı regard d'un plan de p	révention des risques mi	niers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le p			, ,	oui	non X
prescrit	anticipé	approuvé		date	
Si oui, les risques naturels p	oris en considération sont li	és à :	_	<u> </u>	
Mouvements de terrain	Autre				
		l'immeuble au regard des risques p	ris en compte		
Voir Liste des Cartes pou	·	dans la rà alament du ou des	מחכ	a	non V
si oui, les travaux prescrits par		dans le règlement du  ou des l	TTK	oui	non X
		Triffiers Offi ete realises		001	IIOII
		7 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		(DDDT)	
		révention des risques tec	chnologique		
L'immeuble est situé dans le p	périmètre d'un PPRt <b>prescrit</b> e	et non encore approuvé	-	oui	non X
L'immeuble est situé dans le p	périmètre d'un PPRt <b>prescrit</b> e	et non encore approuvé s l <u>'arr</u> êté de prescription <u>son</u> t li	-		non X
L'immeuble est situé dans le p Si <b>oui</b> , les risques technologiq <b>Effet toxique</b>	périmètre d'un PPRt <b>prescrit</b> e ues pris en considération dan Effet Effet de thermique surpression	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e projection n	és à :		non X
L'immeuble est situé dans le p Si <b>oui</b> , les risques technologiq <b>Effet toxique</b> L'immeuble est situé dans le p	périmètre d'un PPRt <b>prescrit</b> e ues pris en considération dan Effet Effet de thermique surpression périmètre d'exposition aux risc	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e projection n ques d'un PPRt approuvé	és à : <b>Risque</b>		non X
L'immeuble est situé dans le p Si <b>oui</b> , les risques technologique <b>Effet toxique</b> L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte	périmètre d'un PPRt <b>prescrit</b> e ues pris en considération dan Effet Effet de thermique surpression périmètre d'exposition aux risc eur d'expropriation ou de déla	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e projection n ques d'un PPRt approuvé	és à : <b>Risque</b>	oui	non X
L'immeuble est situé dans le p Si <b>oui</b> , les risques technologiq <b>Effet toxique</b> L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone	périmètre d'un PPRt prescrit e ues pris en considération dan Effet Effet de thermique surpression périmètre d'exposition aux risc eur d'expropriation ou de déla de prescription	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e projection n ques d'un PPRt approuvé aissement	és à : <b>Risque</b>	oui oui oui	non X non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologiq Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet Effet de thermique surpression périmètre d'exposition aux risc eur d'expropriation ou de déla de prescription	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e projection n ques d'un PPRt approuvé cissement	és à : <b>Risque</b>	oui oui oui oui	non X non X non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street d'exposition aux risceur d'expropriation ou de déla de prescription  logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e projection n ques d'un PPRt approuvé cissement	és à : Risque Industriel	oui oui oui oui	non X non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet Effet de thermique surpression périmètre d'exposition aux risc eur d'expropriation ou de déla de prescription logement, les travaux prescri pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e projection n ques d'un PPRt approuvé aissement its ont été réalisés n sur le type de risques auxquels se, est jointe à l'acte de vente ou a	és à : Risque Industriel	oui oui oui oui	non X non X non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street des surpression dérimètre d'exposition aux risceur d'expropriation ou de déla de prescription  logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique ur gravité.	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e	és à :  Risque Industriel  u contrat de loca	oui oui oui oui	non X non X non X non N
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street des surpression dérimètre d'exposition aux risceur d'expropriation ou de déla de prescription  logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique ur gravité.	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e	és à :  Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X	oui oui oui oui oui oui tion	non X non X non X non D non Z
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet Street d'exposition aux risce de prescription et de prescription et l'expropriation ou de déla de prescription logement, les travaux prescription et gravité, probabilité et cinétique pregard du zonage sisne commune de sismicité classées	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e	és à :  Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée	oui oui oui oui oui oui	non X non X non X non N
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet stravaux risce eur d'expropriation ou de déla de prescription  logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité classée commune de sismicité classée ur regard du zonage règulares.	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li projection  ques d'un PPRt approuvé aissement  its ont été réalisés n sur le type de risques auxquels ne, est jointe à l'acte de vente ou a nique règlementaire e en Zone 1 zone 2 très faible faible lementaire à potentiel ro	és à :  Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée	oui oui oui oui oui oui tion	non X non X non X non D non Z
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le  Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne  Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street d'exposition aux risce de prescription sur l'expropriation ou de déla de prescription sur logement, les travaux prescription sur gravité, probabilité et cinétique pregard du zonage sismommune de sismicité classées de prescription sur gravité, probabilité et cinétique pregard du zonage sismommune de sismicité classées de pregard du zonage règrommune à potentiel radon de commune à potentiel radon de commune à potentiel radon de commune de sismicité classées de commune à potentiel radon de commune à potentiel radon de commune de de	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li projection  ques d'un PPRt approuvé aissement  its ont été réalisés n sur le type de risques auxquels ne, est jointe à l'acte de vente ou a nique règlementaire e en Zone 1 zone 2 très faible faible lementaire à potentiel ro	és à :  Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée	oui oui oui oui oui tion  zone 4 moyenne	non X non X non X non x non z non forte
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne Situation de l'immeuble au	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street des surpression dérimètre d'exposition aux risceur d'expropriation ou de déla de prescription logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique ur gravité ur gravité, probabilité et cinétique ur gravité	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li projection  ques d'un PPRt approuvé aissement  its ont été réalisés n sur le type de risques auxquels ne, est jointe à l'acte de vente ou a nique règlementaire e en Zone 1 zone 2 très faible faible lementaire à potentiel ro	és à :  Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée	oui oui oui oui oui tion  zone 4 moyenne	non X non X non X non x non z non forte
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street des surpression dérimètre d'exposition aux risceur d'expropriation ou de déla de prescription logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité et classée de ur gravité, probabilité et classée de ur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité et classée de ur gravité de ur gravité, probabilité et classée de ur gravité de ur	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e	és à : Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée adon  NC* X	oui oui oui oui oui tion  zone 4 moyenne  oui	non X non X non X non S non X non M non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street des surpression dérimètre d'exposition aux risceur d'expropriation ou de déla de prescription logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité et classée de ur gravité, probabilité et classée de ur gravité, probabilité et cinétique ur gravité, probabilité et classée de ur gravité de ur gravité, probabilité et classée de ur gravité de ur	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e	és à : Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée  adon  NC* X	oui oui oui oui oui oui tion  zone 4 moyenne oui oui	non X non X non X non X non S non X non M non M
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street des surpression dérimètre d'exposition aux risce de prescription sur logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique ur gravité du gravité du g	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e	és à : Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée  adon  NC* X	oui oui oui oui oui tion  zone 4 moyenne  oui	non X non X non X non X non S non X non M non M
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte  L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un  Si la transaction ne concerne  l'immeuble est exposé ainsi que le  Situation de l'immeuble au  L'immeuble se situe dans une concerne  L'immeuble se situe dans une conc	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street des surpression dérimètre d'exposition aux risce de prescription sur logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique ur gravité du gravité du g	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e	és à : Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée  adon  NC* X	oui oui oui oui oui oui tion  zone 4 moyenne  oui oui /M/T*	non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une co  Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une co  Information relative à la p Le terrain est situé en secteur d *Non Communiqué (en cours d'élaborati  Information relative aux si L'information est mentionnée	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet street des surpression dérimètre d'exposition aux risce de prescription sur logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique ur gravité du gravité du g	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e	és à : Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée  adon  NC* X	oui oui oui oui oui oui tion  zone 4 moyenne  oui oui /M/T*	non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique  L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte  L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un  Si la transaction ne concerne  l'immeuble est exposé ainsi que le  Situation de l'immeuble au  L'immeuble se situe dans une concerne  L'immeuble se situe dans une concerne  L'immeuble se situe dans une concerne  Information relative à la pu Le terrain est situé en secteur de  Non Communiqué (en cours d'élaboration  Information relative aux si  L'information est mentionnée  Vendeur – acquéreur	périmètre d'un PPRt prescrit et ues pris en considération dan Effet Stret de surpression dérimètre d'exposition aux risce de prescription sur d'expropriation ou de déla de prescription logement, les travaux prescrit pas un logement, l'information eur gravité, probabilité et cinétique prescrité, probabilité et cinétique pregard du zonage sismont de sismicité classée de commune de sismicité classée commune à potentiel radon de collution de sols l'information sur les sols (SIS) on par le représentant de l'Etat dans le nistres indemnisés par l'edans l'acte de vente	et non encore approuvé s l'arrêté de prescription sont li e	és à : Risque Industriel  u contrat de loca  zone 3 X modérée  adon  NC* X	oui oui oui oui oui oui tion  zone 4 moyenne  oui oui /M/T*	non X

**Etat des risques et pollutions**aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols
En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement



Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

### Liste des arrêtés de catastrophes Naturelles

en date du 16/11/2018

#### Déclaration de sinistres indemnisés

Préfecture: Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : 1 chemin de la cote de Castera 65190 LANESPEDE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publication	JO	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982		
Inondations et coulées de boue	01/05/1998	01/05/1998	18/09/1998	03/10/1998		
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999		
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009		

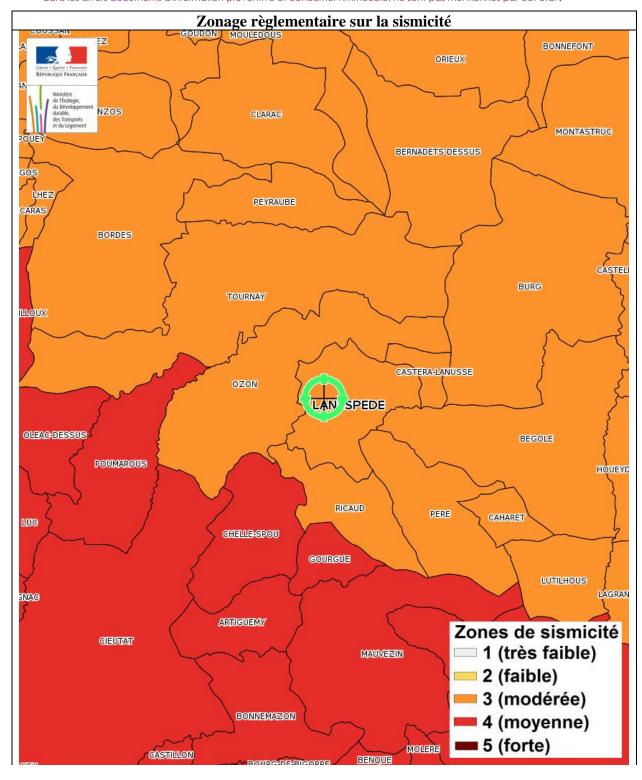
consécutifs à chacun des évènements Etabli le : ...../...../..... Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire Vendeur: Mme GUERITHAULT Elodie Acquéreur:

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance l'immeuble à fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

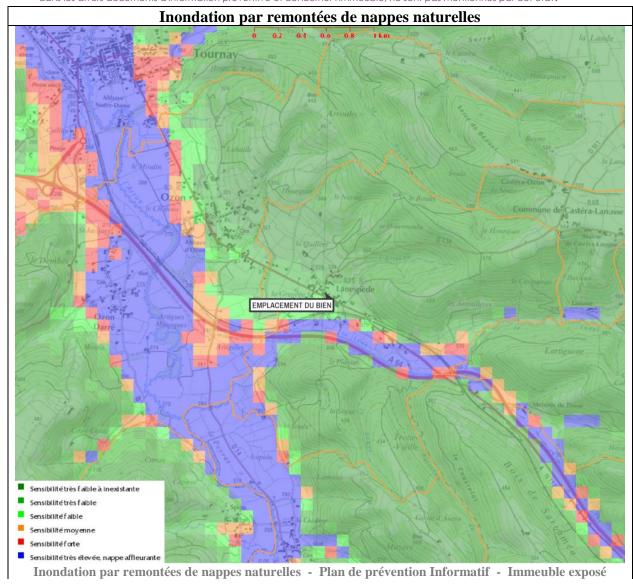
Etat des risques et pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement





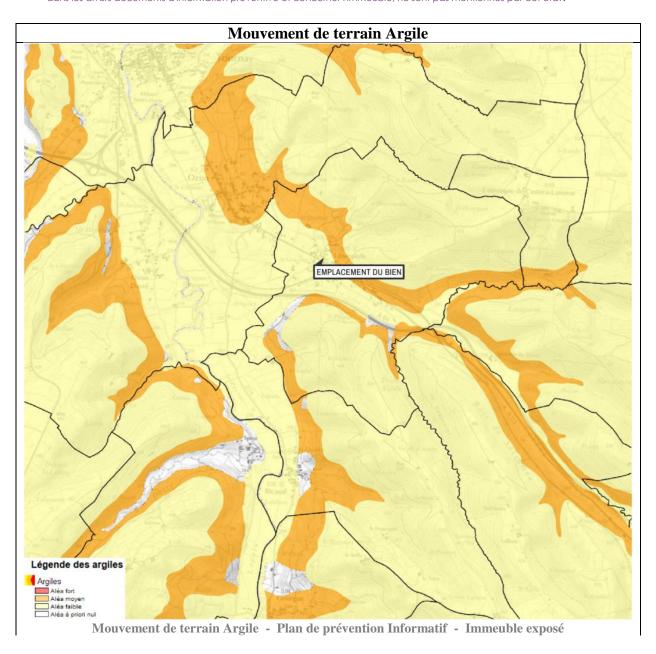






**Etat des risques et pollutions**aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols
En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement







#### Annexes – Arrêtés





#### PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

#### ARRETE Nº:

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

#### La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

#### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

#### ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- · la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Horaires: Difference des tires (du handi on jeunt 8830-12h/1850-1860), le vembral 8630-12h) - Autres bureaux (du handi on vendredi 9h-12h/14h-16h39)

Préfecture - Place Charles de Gaulle -- CS 61350 -- 65013 TARBES Cedex 9 -- Tél : 05 62 56 65 65 -- Télécopie : 05 62 51 20 10 courriel : prefecture@handes-prececes.geon.fr -- Site Internet : www.handes-pyrences.goov.fr

107

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

#### Annexes - Arrêtés



- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

#### Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

#### Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### Article 5.

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

Béatrice LAG

2/16

DIAG-EXPERT | 24 rue du Corps Franc Pommiès 65000 TARBES | Tél. : 06.16.12.55.91 - E-mail : ldubos@diag-expert65.frN°SIREN :

818.382.814. | Compagnie d'assurance : AXA n° 7526724104

### Annexes - Arrêtés



Communes	PPR	Approuvé	Prescrit			Rise	que			Sismicité			
	FFK	Approuve	rrescrit	I	C	M	A	F	RGA	1	2	3	4
ILHET	1		x	х	х	х	x						х
ILHEU													х
IZAOURT	1	х		х								х	
IZAUX	1		х	Х									х
JACQUE	1	х							X			Х	
JARRET													х
JEZEAU													х
JUILLAN	2	х	x	Х		х							X
JULOS													х
JUNCALAS													х
LA-BARTHE-DE-NESTE													x
LABASSERE													х
LABASTIDE													х
LABATUT-RIVIERE	1	х		х							х		
LABORDE													х
LACASSAGNE												х	
LAFITOLE												х	
LAGARDE	1	х		х								х	
LAGRANGE												х	
LAHITTE-TOUPIERE												х	
LALANNE MAGNOAC	1	х							х			х	
LALANNE TRIE	1	х							х			Х	
LALOUBERE													х
LAMARQUE PONTACQ													х
LAMARQUE RUSTAING	1	х							х			х	
LAMEAC	1	х		х								х	
LANCON													х
LANESPEDE												х	
LANNE	1	х		х									х
LANNEMEZAN												х	
LANSAC	1	х							х			х	
LAPEYRE	1	х							х			х	
LARAN	1	х							х			х	
LARREULE	1	х		х								х	
LARROQUE-MAGNOAC	1	х							х			х	
LASCAZERES	1	х		х								х	
LASLADES	1	х							х			х	
LASSALES	1	х							х			х	
LAU-BALAGNAS	1	х		х	х	х							х

10/16



#### diagnostics immobiliers

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2018/GUERITHAULT0398** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 1 chemin de la cote de Castera 65190 LANESPEDE.

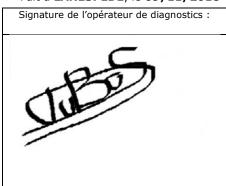
Je soussigné, **DUBOS Laurent**, technicien diagnostiqueur pour la société **DIAG-EXPERT** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

	Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif	
Ī	Diagnostics	DUBOS Laurent	I.Cert	CPDI3860 v03	19/04/2021	

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 7526724104 valable jusqu'au 01/01/2019) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à LANESPEDE, le 09/11/2018



#### Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

#### Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Votre Agent Général

M LALANNE PIERRE

9 RUE DU 4 SEPTEMBRE
65000 TARBES

**2** 05 62 37 85 81

**5** 05 62 37 78 56

N°ORIAS **07 013 631 (PIERRE** LALANNE)

Site ORIAS www.orias.fr



SARL ,DIAG EXPERT
24 RUE DU CORPS FRANC POMMIES
65000 TARBES

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 15/06/2017

Vos références

Contrat **7526724104** Client **2631987104** 

Date du courrier 09 janvier 2018

### Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que : DIAG EXPERT

Est titulaire du contrat d'assurance n° 7526724104 ayant pris effet le 15/06/2017.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2018** au **01/01/2019** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Gaëlle Olivier
Directeur Général AXA Entreprise

#### Nature des garanties

#### Nature des garanties

Limites de garanties en €

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont</u> : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

#### **Autres garanties**

#### Nature des garanties

Limites de garanties en €

Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	<b>750 000 €</b> par année d'assurance			
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre			
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	<b>150 000 €</b> par année d'assurance			
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	<b>150 000 €</b> par sinistre			
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	<b>30 000 €</b> par sinistre			

C.G.: Conditions Générales du contrat.



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI3860 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

#### **Monsieur DUBOS Laurent**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention\*\*

Date d'effet: 07/02/2018 - Date d'expiration: 06/02/2023

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet: 07/02/2018 - Date d'expiration: 06/02/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 26/05/2016 - Date d'expiration: 25/05/2021

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 20/04/2016 - Date d'expiration: 19/04/2021

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 12/05/2016 - Date d'expiration: 11/05/2021

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 26/05/2016 - Date d'expiration: 25/05/2021

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 26/05/2016 - Date d'expiration: 25/05/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 26/02/2018.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification des organismes de certification des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères d'accréditation des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr ACCREDITATION